

DEC191595DR18

Décision portant délégation de signature à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim de la délégation Hauts-de-France.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 nommant Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC190031DR18 du 2/01/2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariats et Valorisation ;

Vu la décision DEC191530DR18 du 14/06/2019 nommant M. Maxime FLAMANT aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Haut-de-France, la délégation est donnée à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation et à M. Maxime FLAMANT, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégué(e)

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 17/06/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

